

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2023

ÉLARGIR L'ASSIETTE DE LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 40

présenté par
M. Sitzenstuhl

à l'amendement n° 32 de M. Labaronne

APRÈS L'ARTICLE 2

Compléter cet amendement par la phrase suivante :

« Ce rapport précise notamment les risques pesant sur la compétitivité de la place de Paris. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La compétitivité de la place de Paris doit être défendue.